



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2010

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE Mme Martine ARNAL, Olivier COLLO, M Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, M Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Edmond GRONDIN (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER. M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN pouvoir à M. Edmond GRONDIN
M. Philippe NOYER pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 janvier 2010
Date d'affichage de la convocation : 19 janvier 2010
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2010.01.21 Marché de fourniture et distribution de sacs – Lot n° 5 : « Distribution en porte à porte de sacs bordeaux pour la collecte des ordures ménagères sur Versailles et de sacs verts pour la collecte du verre sur Viroflay » - Avenant n° 1 : intégration de la distribution de sacs papier kraft pour la collecte des déchets végétaux sur la commune de Bois d'Arcy à destination des pavillons non dotés en bac - 1^{er} trimestre 2010.

M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Depuis le 6 novembre 2007, la société ACP SERVICES effectue la distribution de sacs sur les communes de Versailles et Viroflay.

Il est proposé d'intégrer par avenant au marché conclu avec la société ACP SERVICES qui s'acquitte de la distribution de sacs papier kraft destinés à la collecte des déchets végétaux sur la commune de Bois d'Arcy, et ce dans les conditions initiales du marché.

Les dispositions techniques de distribution seront identiques à celles de la commune de Viroflay (Boitage du courrier et distribution).

La distribution aura lieu comme suit :

Semaine 08-2010 : boitage à destination des foyers individuels sur la commune de Bois d'Arcy non dotés en bac de déchets végétaux, d'un courrier d'information sur la prochaine campagne de distribution des sacs à déchets végétaux.

Semaine 09-2010 : Distribution en porte à porte d'un lot de 37 sacs à déchets végétaux par foyer. En cas d'absence de l'habitant au deuxième passage du prestataire, un avis de passage sera boité invitant l'habitant à se présenter à la permanence qui se tiendra le samedi de cette même semaine pour récupérer sa dotation en sacs (le lieu de la permanence sera déterminé ultérieurement en concertation avec la commune de Bois d'Arcy).

La rémunération de la société ACP SERVICES pour cette prestation sera la suivante :

- le prix unitaire reste identique au bordereau des prix initial du marché soit 4,50 € HT / foyer concerné par la distribution, hors révision de prix.

L'incidence financière de cet avenant est estimée à 8 244 € HT et a été calculée sur la base de 1 832 foyers individuels (chiffres FILOCOM du 01/01/07).

Les lignes suivantes sont rajoutées au bordereau des prix unitaires (BPU):

Pour l'année 2010 :

Prix unitaire P_{u9} € HT/foyer concerné par la distribution	4,5 €
Montant $R_{BOIS D'ARCY} = P_{u9} \times 1\ 832$ foyers (€ HT/an, hors révision)	8 244 € HT

La formule de révision des prix du marché sera appliquée sur la facture qui découlera de la prestation.

Cet avenant implique une augmentation d'environ 8 % sur le montant estimatif du marché initial.

Conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 janvier 2010 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant qui dépasse le seuil de 5 %.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le conseil communautaire :

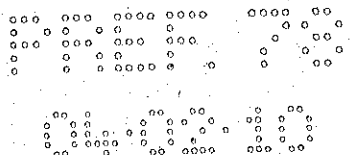
- 1) approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché de fourniture et distribution de sacs relatif à l'intégration de la commune de Bois d'Arcy au lot 5 : distribution de sacs papier kraft pour la collecte des déchets végétaux destination des pavillons non dotés en bac, d'un montant de 8 244 € HT ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

Monsieur le président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Le Président


François de MAZIERES
Maire de Versailles